GSAC

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

ALLIEDSIGNAL

Groupe Auxiliaire de Puissance TSCP 700

Turbine haute pression

Matériel concerné : Groupes Auxiliaires de Puissance ALLIEDSIGNAL (anciennement GARRETT) TSCP 700-4B, -4E et -5 dont la turbine haute pression porte un numéro de série figurant dans le Bulletin Service alerte TSCP 700-43-A7168 du 7 novembre 1995 ; ces groupes peuvent être installés sur avions AIRBUS série A300, McDONNELL DOUGLAS séries DC-10 et MD-11, ou autres éventuellement.

Afin d'éviter une rupture non contenue de disque T.H.P., les disques dont la référence et le numéro de série figurent dans le Bulletin Service alerte TSCP 700-49-A7168 doivent être retirés du service dès que possible avant qu'ils aient accumulé 7500 cycles depuis fabrication, ou dans un délai de 3 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, première échéance atteinte.

La définition du cycle est indiquée dans le Manuel d'Entretien ALLIEDSIGNAL correspondant ; les documents d'accompagnement du G.A.P. peuvent être utilisés pour connaître le numéro du disque T.H.P. monté.

Réf. : A.D. FAA 96-18-17
B.S. ALLIEDSIGNAL TSCP 700-49-A7168

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 11 JANVIER 1997

n/PV